



**Conditions de travail**

**Reconnaissance indemnitaire**

**DGAS**

# Les avancées du 27 avril 2021

**C'est très nombreux en présentiel et en visioconférence que s'est tenue l'assemblée générale du 27 avril 2021. Les professionnels médicaux, toutes directions et professions confondues, comme les personnels de la prévention sociale ou de l'insertion, étaient présents pour échanger et décider des suites à donner à la mobilisation.**

## **Rappel des revendications :**

- ▶ **Garantie des conditions de travail protectrices des agents**, compatibles avec le confinement en cours, ouvertes sur les aménagements possibles (AEA et télétravail) avec dispositions réglementaires pour lutter contre la propagation du Covid-19 tout en maintenant le service rendu au public.
- ▶ **Ouverture de nouvelles négociations pour la valorisation du régime indemnitaire** des professionnels médicaux toutes directions et professions confondues (DGAS, DRH, MDPH, CMPP) pour tenir compte tant de l'explosion de la précarité des territoires que de l'engagement de ces personnels particulièrement exposés et mobilisés et dont les conditions de travail sont durablement impactées par une crise sanitaire sans précédent.

**En fin de matinée, après restitution des rencontres du vendredi 23 avril, l'assemblée générale a décidé d'interpeller Monsieur le DRH afin de faire confirmer les engagements pris lors du préavis de grève.**

Reçus longuement par Monsieur le DRH, les représentants syndicaux ont pu mesurer la disponibilité et la volonté de l'administration de prendre en compte les remontées de terrain et d'y apporter des réponses.

## **Monsieur le DRH a confirmé par son intervention en visio durant l'AG son engagement sur les points suivants :**

- ▶ **Apporter des précisions sur les 10 postes d'assistants de service social** créés au budget départemental voté le 12 février 2021 et sur leur affectation début mai.
- ▶ **Examiner la demande de création d'un pool de 15 personnels supplémentaires,**



toutes professions confondues, permettant de faire face à l'augmentation de la charge de travail liée à la crise sanitaire et à la mobilisation permanente des agents du département.

► **Formaliser d'ici fin mai les propositions de valorisation du régime indemnitaire** des professionnels médicaux toutes directions et professions confondues (DGAS, DRH, MDPH, CMPP) pour tenir compte tant de l'explosion de la précarité des territoires que de l'engagement de ces personnels particulièrement exposés et mobilisés.

► **Assurer directement le traitement en urgence des situations** dans lesquelles les conditions de travail ne respecteraient pas les règles sanitaires en vigueur et ou les protocoles spécifiques (fourniture de matériel, organisation de travail, gestion de l'accueil du public...) et d'intervenir si nécessaire lorsque des freins à la mise en place du télé travail sont constatés et signalés par nos organisations syndicales.

\*  
\*\*

**3 MDS, dont l'Estaque, sont particulièrement touchées par le Covid-19** avec des conséquences sur les conditions d'exercice et une insécurité prégnante. **Un droit d'alerte sanitaire est en cours d'élaboration** pour que la collectivité prenne toutes les mesures nécessaires à une amélioration de la situation.

**Parallèlement à la mobilisation en cours, l'exercice de la protection de l'enfance reste extrêmement difficile.** Un rappel de notre mobilisation du 18 mai a été fait à Monsieur le DRH et nous avons insisté sur l'urgence à être reçus par Madame la Présidente avec nos partenaires de la Sauvegarde 13, de JB Fouques... Un tract spécifique vous parviendra dans la semaine.

**Étant donné les engagements pris par la collectivité, le calendrier en cours pour défendre nos missions de protection de l'enfance et de prévention sociale...**

**Nous vous donnons RDV toutes professions confondues  
(ASE, médicaux, secrétariats)**

**le mardi 11 mai 2021 de 14h00 à 17h00  
en Assemblée Générale globale en présentiel  
afin de faire le point sur les conditions de travail  
et postes supplémentaires et de construire  
la mobilisation du 18 mai.**

**Un RDV syndical spécifique aux professionnels médicaux est d'ores et déjà fixé au mardi 1<sup>er</sup> Juin après-midi pour faire le point sur l'avancée des négociations sur l'attribution d'une prime spécifique.**

3 heures d'informations syndicales sont déposées par nos soins pour chacune de ces A.G.

**RAPPEL : mardi 18 mai le matin : A.G. spécifique à la mission de protection de l'enfance**